

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rapid-Klene™

1. Identification

Identifiant de produit : 9018000 et 9018101

Nom du produit : Rapid-Klene™

Premier® Dental Products Company

1710 Romano Drive

Plymouth Meeting, PA 19462

Téléphone : 610 239-6000 Télécopieur : 610239-6171

Téléphone en cas d'urgence : 610 239-6000

Utilisation recommandée : Nettoyant pour appareil de développement de radiographies dentaires

Restrictions d'utilisation : Aucune restriction connue

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange



SGH03 Flamme sur un cercle

Comburant solide2

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



SGH07

Tox. aiguë 4

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Irrit. cutanée 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Irrit. oculaire 2A

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains
organes cibles

(exposition unique) 3

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Éléments de l'étiquette

Éléments de l'étiquette SGH

Le produit est classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH).

Pictogrammes de danger



SGH03



SGH07

Mention d'avertissement : Danger

Composants de détermination des dangers dans l'étiquetage :

Secret commercial

Secret commercial

Mentions de danger

Peut aggraver un incendie; comburant.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Ternir à l'écart de la chaleur.
 Tenir/Stockier à l'écart des vêtements/des matières combustibles.
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 Porter des gants de protection.
 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
 Se laver soigneusement après la manipulation du produit.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
 Continuer à rincer.
 En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
 Traitement spécifique (voir d'autres instructions relatives aux premiers soins dans la présente fiche de données de sécurité).
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
 Rincer la bouche.
 En cas d'incendie : Utiliser pour l'extinction : CO₂, poudre extinctrice ou eau pulvérisée.
 En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 Garder sous clef.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Toxicité aiguë inconnue :

85 pour cent du mélange se compose d'un ou des ingrédients de toxicité inconnue.

Système de classification :

Classifications NFPA (échelle de 0 à 4)



Santé = 1
 Feu = 3
 Réactivité = 0

La substance est dotée de propriétés oxydantes.

Classifications HMIS (échelle de 0 à 4)



Santé = 1
 Feu = 3
 Réactivité = 0

Danger(s) non classé(s) ailleurs (n.c.a.) : Aucun connu

3. Composition et information sur les ingrédients

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :	
Secret commercial	85 %
Comb. sol. 2, H272; Toxicité aiguë 4, H302; Irritation cutanée 2, H315; Irritation des yeux 2A, H319; Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) 3, H335	
Secret commercial	13 %
Irrit. oculaire 2, H319	
Secret commercial	1,5 %

4. Premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Renseignements généraux :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après une inhalation : Si la victime est inconsciente, la placer de manière stable sur le côté pour la transporter.

Après un contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après une ingestion : Ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin.

Renseignements pour le médecin :

Symptômes et effets importants, à la fois aigus et retardés : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication relative à une consultation médicale immédiate et à l'administration d'un traitement spécifique.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents d'extinction convenables : CO₂, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants en pulvérisant de l'eau ou avec de la mousse anti-alcool.

Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils pour les pompiers

Équipement de protection : Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à débit constant (homologué NIOSH ou l'équivalent) et une tenue complète de protection pour éviter le contact avec la peau et les yeux.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Non requis.

Précautions environnementales : Tenir à l'écart des égouts et des eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :

Éliminer le matériel contaminé comme des déchets, conformément à la section 13.

Assurer une ventilation suffisante.

Éliminer le produit récupéré conformément aux règlements.

Référence à d'autres sections :

Consulter la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sécuritaire.

Consulter la section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement de protection individuelle.

Consulter la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation sécuritaire Aucune mesure particulière n'est nécessaire si utilisé adéquatement.

Renseignements sur la protection contre les explosions et les incendies : Protéger de la chaleur.

Conditions pour un stockage sécuritaire, incompatibilités comprises

Stockage :

Conditions à remplir pour les salles et les récipients de stockage : Aucune exigence particulière.

Renseignements sur le stockage dans une installation de stockage commune : Non requis.

Renseignements supplémentaires sur les conditions de stockage :

Garder le récipient hermétiquement fermé.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Utilisation(s) finale(s) précise(s) Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Renseignements supplémentaires sur la conception des systèmes techniques : Sans autre indication, voir la section 7.

Paramètres de contrôle**Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :**

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller dans les lieux de travail.

Renseignements additionnels : Les listes qui étaient valides pendant la rédaction de la présente FDS ont été utilisées comme point de départ.

Contrôle de l'exposition**Équipement de protection individuelle :****Mesures de protection générale et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du quart de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Équipement de protection respiratoire : Non requis.

Équipement de protection des mains :



Gants de protection.

Les matériaux utilisés pour la fabrication des gants doivent être imperméables et résistants au produit/à la substance/à la préparation.

En raison du manque de tests, aucune recommandation concernant un matériau de gant ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques.

Sélectionner les matériaux des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériaux utilisés pour la fabrication des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement des matériaux, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Temps de pénétration des matériaux utilisés pour la fabrication des gants

Le temps de pénétration exact doit être déterminé et observé par le fabricant des gants protecteurs.

Équipement de protection des yeux :



Lunettes de sécurité hermétiques.

9. Propriétés physiques et chimiques**Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base****Renseignements généraux**

Apparence :	
Forme :	Granulat
Couleur :	Blanc
Odeur :	Inodore

Seuil olfactif :	Indéterminé
Valeur de pH :	Sans objet
Changement d'état :	
Point/intervalle de fusion :	Indéterminé
Point/intervalle d'ébullition :	1 461 °C (2 662 °F)
Point d'éclair :	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le contact avec des matières combustibles peut provoquer un incendie.
Température d'ignition :	
Température de décomposition :	Indéterminée
Inflammation spontanée :	Le produit n'est pas sujet à une ignition spontanée.
Danger d'explosion	Le produit ne risque pas d'exploser.
Limites d'explosibilité :	
Inférieure :	Indéterminée
Supérieure :	Indéterminée
Pression de vapeur :	Sans objet.
Densité :	
Densité relative	Indéterminée
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Solubilité/miscibilité avec l'eau :	Insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Indéterminé
Viscosité :	
Dynamique :	Sans objet.
Cinématique :	Sans objet.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	0,0 %
Teneur en solides :	100,0 %
Autres informations :	Aucune autre information n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique/conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé selon les spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matières incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Données toxicologiques

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs de DL50 et de CL50 qui sont pertinentes à cette classification :		
Secret commercial		
DL50	par voie orale	3 000 mg/kg (rat)
Secret commercial		
DL50	par voie orale	4 090 mg/kg (rat)
CL50 (96 h)	par inhalation	300 mg/L

		(vairon tête de boule)
Secret commercial		
DL50	par voie orale	> 2 000 mg/kg (rat)
Cutanée	par voie orale	> 4 640 mg/kg (lapin)

Effet irritant principal :

Sur la peau : Irritant pour la peau et les muqueuses.

Sur les yeux :

Effet irritant.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Information toxicologique supplémentaire :

Le produit présente les risques suivants selon les méthodes de calcul approuvées au niveau interne pour les préparations :

Toxique

Irritant

Catégories cancérogènes :

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
NTP (National Toxicology Program)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique :
Secret commercial
CE50 227 mg/L (daphnies)

Persistance et dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Comportement dans les écosystèmes :

Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans les sols : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Information écologique supplémentaire :

Remarques générales : Non connu comme étant un polluant aquatique.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13. Données sur l'élimination :

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Recycler ou éliminer dans les ordures ménagères.

Emballages vides non nettoyés

Recommandation : L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles.

14. Informations relatives au transport :

Numéro ONU

DOT, ADR, IMDG, IATA UN1479

Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT Solide comburant, n.s.a.

ADR UN1479 Solide comburant, n.s.a.

IMDG, IATA SOLIDE COMBURANT, N.S.A.

**Classe(s) de risques de transport
DOT**



Bien de consommation

Classe	5.1 Matières comburantes
Étiquette	5.1

ADR



Bien de consommation

Classe	5.1 Matières comburantes
Étiquette	5.1

IMDG, IATA



Bien de consommation

Classe	5.1 Matières comburantes
Étiquette	5.1
Groupe d'emballage	
DOT, ADR, IMDG	II
Dangers environnementaux :	Sans objet.
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Attention : Matières comburantes
Numéro EMS :	F-A, S-Q

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC :	Sans objet.
--	-------------

Transport/Autres informations :

DOT	
Limite de quantités	Sur aéronef ou train à passagers : 5 kg Sur aéronef cargo seulement : 25 kg

ADR

Quantités exemptées (QE)	Code : E2 Quantités nettes maximales par emballage intérieur : 30 g Quantités nettes maximales par emballage extérieur : 500 g
---------------------------------	--

IMDG

Quantités limitées (QL)	1 kg
Quantités exemptées (QE)	Code : E2
	Quantités nettes maximales par emballage intérieur : 30 g
	Quantités nettes maximales par emballage extérieur : 500 g
« Règlement type » de l'ONU :	UN1479 Solide comburant, n.s.a., 5.1, II

15. Informations sur la réglementation :

Réglementations/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange

SARA

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Section 313 (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Proposition 65 de Californie

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques reconnus comme toxiques pour l'appareil reproducteur féminin :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques reconnus comme toxiques pour l'appareil reproducteur masculin :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques reconnus comme toxiques pour le développement :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégories cancérogènes :

EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TLV (Valeurs limites d'exposition établies par l'ACGIH)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Éléments de l'étiquette SGH

Le produit est classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH).

Pictogrammes de danger



SGH03

SGH07

Mention d'avertissement : Danger

Composants de détermination des dangers dans l'étiquetage :

Secret commercial

Secret commercial

Mentions de danger

Peut aggraver un incendie; comburant.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Ternir à l'écart de la chaleur.

Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/des matières combustibles.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Porter des gants de protection.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Se laver soigneusement après la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir d'autres instructions relatives aux premiers soins dans la présente fiche de données de sécurité).

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Rincer la bouche.

En cas d'incendie : Utiliser pour l'extinction : CO₂, poudre extinctrice ou eau pulvérisée.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements nationaux :

Le produit est soumis à une obligation de classification selon la version en vigueur de la réglementation sur les substances dangereuses.

Règlements sur le droit d'accès à l'information des États

Secret commercial	85 %
 Comb. sol. 2,  H272; Toxicité aiguë 4, H302; Irritation cutanée 2, H315; Irritation des yeux 2A, H319;  Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) 3, H335	
Secret commercial	13 %
 Irritation oculaire 2, H319	
Secret commercial	1,5 %
 Tox. aiguë 4, H302; Irritation cutanée 2, H315; Irritation des yeux 2A, H319; Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) 3, H335	
Tous les ingrédients sont répertoriés.	

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. Autres informations

Date de révision par Premier : 04.05.2016

Numéro de la révision : 1

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Département des Transports des États-Unis

IATA : Association du transport aérien international
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (une division de l'American Chemical Society)
NFPA : National Fire Protection Association (États-Unis)
CL50 : Concentration létale, 50 pour cent
DL50 : Dose létale, 50 pour cent
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable
Comb. sol. 2 : Solides comburants, catégorie de danger 2
Tox. aiguë 4 : Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Irrit. cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée, catégorie de danger 2
Irrit. oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Irrit. oculaire 2A : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3

Numéro de fournisseur : 070215

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constitueront pas une garantie pour toute caractéristique particulière du produit et n'établiront pas une relation contractuelle légalement valide. Premier Dental Products Company n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent document. Premier Dental Products Company invite les personnes recevant cette information à déterminer sa pertinence pour leur application particulière.

051651 Eng Rev6 FR Rev1